



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télétravail

Question écrite n° 32176

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la mobilité croissante de notre société dans le cadre de l'exercice professionnel. Aujourd'hui les réseaux de transports de personnes sont saturés. La plupart des usagers considèrent le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail comme une souffrance, étant donné qu'ils sont serrés dans des transports en commun et qu'ils sont de plus incertains de leur heure d'arrivée. La France connaît donc en réaction une augmentation du refus du déplacement dans le cadre de l'emploi, de ces personnes ceci participe au développement du télétravail, qui quand cela est possible participe à optimiser la vie dans les métropoles modernes. Il lui demande donc s'il ne serait pas raisonnable de favoriser une façon de travailler en éliminant le *stress* lié au transport.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32176

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7145

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)